Image not found or type unknown

# pas de carte de mutuelle, donc volonté de résilier

Par **23julie**, le **06/09/2011** à **12:06**

Bonjour,

Je suis actuellement à la mutuelle étudiante et jeunes actifs SMENO PRO. J'ai signé mon contrat le 09/10/2008. La date d'échéance pour résilier est donc dépassée ! Cependant, depuis 2 ans, je n'ai jamais reçu mes cartes de mutuelle et je n'ai même pas de courrier m'indiquant que je suis bien adhérente (si ce n'est mon relevé bancaire!). La mutuelle n'a-t-elle pas obligation d'envoyer la carte de mutuelle ? Est-ce que cela peut constituer un motif de résiliation (en dehors de la date anniversaire) ?
Merci à vous

Par **Domil**, le **06/09/2011** à **13:44**

Avez-vous réclamé cette carte en LRAR ?

Par **23julie**, le **06/09/2011** à **14:45**

Non, pas en LRAR.
J'ai téléphoné à plusieurs reprises : à chaque fois, on m'a répondu que c'était bizarre que je ne l'ai pas eu et "je vais m'occuper personnellement de votre dossier", mais sans succès !

Par **lara78**, le **05/11/2012** à **19:17**

Le recommandé est la seule solution à votre demande

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés